

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3389 - VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2018

CONSEIL DES MINISTRES

Vers le partage de compétences entre l'Etat et les collectivités locales

Au nombre des projets de loi approuvés par le Conseil des ministres tenu sous l'autorité du président de la République, Denis Sassou N'Gusso, hier au Palais du peuple, figurent ceux dédiés à la mise en œuvre de la décentralisation administrative. Introduits par le ministre de l'Intérieur, Raymond Zéphirin Mboulou, ils exposent la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales en ma-

tière d'entretien routier, de santé de base, d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire.

Au titre des ministères des Finances et des Affaires financières, le projet de loi adopté par le gouvernement donne quitus au groupement d'entreprises « Restaurant Mami Wata » d'occuper une dépendance du domaine fluvial d'une superficie de près de 2036 m² pour y développer

ses activités pour un investissement de l'ordre de 1, 280 milliard FCFA.

Deux autres projets de loi fixent respectivement l'installation du Conseil consultatif des personnes vivant avec un handicap ainsi que son fonctionnement. Enfin des nominations au ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones. *Pages 2-3*

SANTÉ PUBLIQUE

La Banque postale assure désormais le recouvrement des recettes au CHU



Le ministre des Finances et du budget, Calixte Ngranongo, et celle de la Santé et de la popu-

lation, Jacqueline Lydia Mikolo, viennent de signer un protocole d'accord autorisant la Banque

postale du Congo à recouvrer désormais les recettes du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHU).

Conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, ce texte qui prend effet à compter de sa date de signature s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités de recouvrement des recettes de ce grand établissement sanitaire et permettra de remédier aux dysfonctionnements constatés au sein de celui-ci en matière de gestion. Cette opération de recouvrement des recettes était auparavant assurée par les services du Trésor public. *Page 4*

AMÉNAGEMENT URBAIN

Des quartiers précaires de Brazzaville et de Pointe-Noire seront lotis en 2019

Les travaux d'aménagement des zones d'habitations concernées par le Projet de développement urbain et de restructuration des quartiers précaires dé-

marrent dès le premier trimestre 2019.

Ils porteront, entre autres, sur le pavage des voiries urbaines et la réhabilitation des infrastructures dans certains quartiers de Brazzaville et de Pointe-Noire. Le projet est cofinancé par le gouvernement congolais et la Banque mondiale à hauteur de cent vingt millions de dollars, soit environ près de soixante-dix-huit milliards FCFA. *Page 4*

Éditorial

Réconciliation *Page 2*

DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Le Sénat plaide pour l'équipement des casernes de Tsiélampo et Case Barnier



Une vue des locaux de la caserne militaire de Ndoou / Adiac

À l'occasion d'une visite de terrain effectuée hier dans les nouvelles casernes militaires construites au quartier Tsiélampo, à Mfilou, le 7^e arrondissement de Brazzaville, la délégation des membres de la Commission défense et sécurité du Sénat, qui a apprécié les commodités de ces structures, a plaidé pour leur

équipement et la construction des voies d'accès.

Surplombant les quartiers Sadelmi, Nkombo, Massengo et la Poudrière, ces camps, cinq au total, offrent un cadre de vie meilleur aux unités des Forces armées congolaises, tant au plan logistique que fonctionnel. *Page 5*

ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

La gouvernance internet en Afrique centrale en débat à Brazzaville

Page 4

Editorial

Réconciliation

Disons-le clairement : il est temps que la Cour pénale internationale (CPI) mette un terme à la détention de l'ancien président de la Côte d'Ivoire, Laurent Gbagbo. Pour au moins deux raisons que voici énoncées en quelques mots : d'abord, parce que depuis le mois de novembre 2011, date à laquelle celui-ci a été incarcéré à La Haye, aucune preuve indiscutable n'a été produite à propos des crimes qu'il aurait commis ou fait commettre lorsqu'il occupait la plus haute fonction de l'Etat ; ensuite et surtout parce que rien n'est plus important que la réconciliation dans un pays qui a vécu une terrible guerre civile dont il ne s'est pas réellement remis même si la paix semble aujourd'hui acquise.

Ce n'est évidemment pas un hasard si un tel message a été transmis lundi à notre président, Denis Sassou N'Guesso, par l'une des hautes autorités de la Côte d'Ivoire, Guillaume Soro, qui en préside l'Assemblée nationale. Un message qui a ensuite été répété publiquement et relayé par la presse congolaise comme nos lecteurs ont pu le constater dès mardi matin dans les colonnes de ce quotidien.

Ayant vécu nous-mêmes, il y a deux décennies, les terribles blessures que provoque toute guerre civile et ayant su nous réconcilier au sortir des affrontements sanglants qui l'avaient marquée, nous sommes bien placés pour dire que la réconciliation est le pas décisif que toute nation doit franchir si elle veut reprendre sa marche en avant sur la voie du progrès. Cette loi fondamentale, les plus hautes autorités du Congo l'avaient appliquée dès la fin du conflit de 1997-1998 en prenant les dispositions nécessaires pour que la paix s'impose à chacun où qu'il vive. Avec toutes les conséquences positives qui en ont découlé.

Disons-le donc clairement tout comme l'a fait Guillaume Soro lors de sa visite à Brazzaville : la CPI doit libérer Laurent Gbagbo. Non seulement, en effet, elle rendra justice à un homme dont elle n'a pas été capable de prouver la culpabilité mais encore, elle renforcera le lent et difficile processus de réconciliation intérieure que les autorités ivoiriennes ont engagé tout au long de ces dernières années.

Rien n'est plus important, c'est évident, que de panser définitivement les terribles blessures ouvertes par la guerre civile dans ce pays.

Les Dépêches de Brazzaville

Compte rendu du Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni ce jeudi 13 décembre 2018 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Huit affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Quatre projets de loi au titre du ministère de l'Intérieur et de la décentralisation ; Un projet de décret au titre du ministère des Finances et du budget ; Deux projets de décret au titre du ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire ; Des nominations au titre du ministère de la Justice et des droits humains, et de la promotion des peuples autochtones.

Les textes soumis ce jour à l'examen du Conseil des ministres restent dans l'étroite filiation du long et lent travail normatif entrepris depuis l'entrée en vigueur de la Constitution approuvée par les Congolaises et les Congolais lors du référendum du 25 octobre 2015, cette sanctification ayant été complétée par le vote du 20 mars 2016, scrutin qui a permis, depuis l'entrée en fonctions de son Excellence, Monsieur le président de la République, la mise à exécution de son projet de société intitulé « La Marche vers le développement ».

Il en est ainsi des textes soumis par le ministère de l'Intérieur et de la décentralisation, qui s'inscrivent dans le droit fil du renforcement des compétences des collectivités locales, et vont donner une vie effective à la décentralisation, elle-même inscrite dans le marbre constitutionnel, au fronton de la Nouvelle République.

Il en va également ainsi des textes présentés par le ministère des Affaires sociales, lesquels complètent l'édifice institutionnel, en ce qu'ils vont permettre de rendre opérationnel un puissant organe d'intégration des personnes vivant avec handicap, à savoir leur Conseil consultatif.

Après ce propos liminaire, entrons maintenant dans le contenu des textes et affaires examinés lors du Conseil des ministres de ce jour jeudi 13 décembre 2018.

I/- Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation

1/- Projet de loi modifiant et complétant les articles 41, 53, 65 et 69 de la loi n°5-2005 du 11 mai 2005 portant statut de la Fonction publique territoriale.

Invité à prendre la parole par le président de la

République, M. Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, a précisé aux membres du Conseil des ministres que le projet soumis à leur examen, pris comme suite des conclusions de la session du Comité national du dialogue social, tenue le 21 mars 2013, avait pour objet d'harmoniser les dispositions du statut de la Fonction publique territoriale, lui-même pris en ses articles 91 et 96 nouveaux.

Sur le fond, il s'agit de prendre en compte les innovations apportées par la loi n°21-2010 du 30 décembre 2010, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°21-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du Statut général de la Fonction publique.

Il s'agit donc de prendre notamment en compte : La création, actée dans l'article 65 nouveau du projet en examen, pour chaque cadre de fonctionnaires territoriaux, de corps placés hors catégorie, en prenant exemple sur les cadres similaires existant dans la Fonction publique d'Etat, en vue de permettre à l'administration territoriale de bénéficier de l'expérience et de l'expertise de cadres supérieurs arrivés à un haut niveau de maîtrise de leur profession. La suppression des classes par la loi précitée du 30 décembre 2010. Ainsi, et en son article 96 nouveau, il est prévu que chaque échelle comporte désormais seize échelons désignés par des chiffres allant de 1 à 16. La détermination, pour les corps hors catégories à échelle unique, de six échelons désignés par des chiffres allant de 1 à 6 ; La prise en compte, enfin, du passage de quatre à trois catégories et de deux à trois échelles, à l'exemple de la Fonction publique d'Etat.

L'objectif de ce projet est d'harmoniser la gestion des carrières des agents de la Fonction publique territoriale avec celles des agents de la Fonction publique d'Etat, et vise également à faciliter le transfert d'agents d'une Fonction publique à l'autre et ce, en application de l'article 194 de la loi n°5-2005 du 11 mai 2005 portant Statut de la Fonction publique territoriale.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi modifiant et complétant les articles 41, 53, 65 et 69 de la loi n°5-2005 du 11 mai 2005 portant statut de la Fonction publique territoriale. Il sera transmis au parlement pour adoption.

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoulou,
Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé / Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngonzo

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines :
Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Ministres du jeudi 13 décembre 2018

2/- Trois projets de loi fixant respectivement la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales en matière d'entretien routier, de santé de base, d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, et définissant les modalités de leur exercice.

Reprenant la parole, M. Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, a rappelé aux membres du Conseil des ministres que le projet de société du président de la République, « La Marche vers le développement », a fait de la décentralisation un des principaux leviers de modernisation de l'Etat.

Cette volonté politique majeure, par ailleurs, renforce ainsi la lettre de la Constitution du 25 octobre 2015, qui dispose, en son article premier que, je cite : « la République du Congo est un Etat de droit, souverain, unitaire et indivisible, décentralisé, laïc et démocratique... », fin de citation.

Aux termes de l'article 210 de la Constitution, qui fixe leurs compétences, les collectivités sont ainsi définies : il s'agit du département et de la commune.

A cet égard, les trois projets de loi soumis à la haute attention du Conseil des ministres ont pour objet de répartir et de préciser, dans les domaines de l'entretien routier, de la santé de base et de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, les compétences de l'Etat et celles des collectivités locales.

En l'espèce, reviennent notamment à l'Etat les compétences liées à l'élaboration des politiques de normes de gestion et de fonctionnement des secteurs d'activités précitées, alors que les collectivités locales sont chargées de la gestion quotidienne desdits secteurs.

A titre d'illustration, pour le domaine de la santé, par exemple, l'Etat élabore et met à jour la carte sanitaire nationale, et détermine ainsi les districts sanitaires, les spécifications des matériels techniques, tandis que le Conseil local gère les postes de santé, les centres de santé intégrés et les districts sanitaires, avec pour mission permanente d'assainir et sécuriser ces formations sanitaires.

Pour ce qui concerne l'entretien routier, l'Etat est compétent pour la construction des gros ouvrages, des routes départementales, ainsi que de la construction, l'entretien et la réhabilitation des ouvrages d'art les plus complexes, tandis que les collectivités locales doivent assurer l'entretien des routes départementales construites par l'Etat, les pistes de desserte rurale, ainsi que les voiries urbaines des villes.

En matière d'enseignement, incombent à l'Etat la définition et la mise en œuvre de la politique pédagogique, l'organisation des examens et concours, ainsi que la délivrance des diplômes et la formation des personnels enseignants. Les collectivités locales ont, pour leur part, la responsabilité de gérer les structures de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire tant général que technique.

Enfin, il convient de relever que les trois projets de loi prévoient la mise en place de mécanismes de gestion participative et ce, par l'entremise des Conseils départementaux de l'enseignement, présidés par les préfets. Ils favorisent également la concertation vis-à-vis des Conseils départementaux et municipaux, et fixent les modalités de transfert de services, de biens, meubles et immeubles, par la signature de conventions dans chacun des secteurs concernés, ainsi que la mise en place de programmes d'accompagnement du processus de décentralisation.

Prenant la parole, son Excellence, Monsieur le président de la République, chef de l'Etat, tout en se félicitant de l'adoption attendue de ces premiers textes, a exhorté le gouvernement à prendre, dès 2019, toutes les mesures idoines afin de rendre effectif, au-delà de ces secteurs clés si importants dans l'amélioration des services publics mis à la disposition de la population locale concernée, le processus de décentralisation, axe essentiel de la réforme de l'Etat dans notre pays.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé ces trois projets de loi fixant la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales en matière d'entretien routier, de santé de base, d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, et définissant les modalités de leur exercice. Ils seront transmis au parlement pour adoption.

III/- Ministère des Finances et du budget

Projet de décret portant autorisation expresse d'occuper une dépendance du domaine public de l'Etat par le groupement d'entreprises « Restaurant Mami Wata », situé au lieu-dit : emprise du fleuve Congo, corniche de Brazzaville.

Invité par le Président de la République à prendre la parole, M. Calixte Ngonongo, ministre des Finances et du budget, complété sur ce dossier par

M. Pierre Mabilia, ministre des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le parlement, a informé les membres du Conseil des ministres que l'entreprise précitée, qui exerce des activités de restauration et de tourisme, a formulé une demande d'autorisation d'occuper une dépendance du domaine fluvial d'une superficie de deux mille trente-six virgule six mètres carrés (2036,06), cadastrée section N, Bloc 1, parcelles DP du plan cadastral de la ville de Brazzaville.

Le coût de l'investissement est d'un milliard deux cent quatre-vingt millions frs CFA, la société demanderesse ayant déjà commencé à créer des emplois directs et indirects.

D'autre part, et conformément à l'article 18 du décret n°2005-515 du 26 octobre 2005 fixant les modalités d'occupation du domaine public, la société demanderesse devra verser un loyer et un cautionnement domanial de garantie.

Aussi, et conformément aux articles 23, 35 et 27 du décret précité, l'autorisation sollicitée sera accordée pour une durée de vingt (20) renouvelable.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant autorisation expresse d'occuper une dépendance du domaine public de l'Etat par le groupement d'entreprises « Restaurant Mami Wata », située au lieu-dit : emprise du fleuve Congo, corniche de Brazzaville.

III/- Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire.

Deux projets de décret fixant respectivement pour le premier, les modalités de sélection des membres ayant voix délibérative au sein du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap et, pour le second, le taux et les conditions d'attribution de l'indemnité de session des membres dudit Conseil.

Invitée par le président de la République à prendre la parole, Mme Antoinette Dinga-Dzondo, ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire, a rappelé que l'article 3 de la loi organique n°26-2018 du 7 août 2018 déterminant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap, dispose que les modalités de sélection des représentants des associations et des individualités ayant voix délibérative sont fixées par décret en Conseil des ministres.

Le décret soumis à l'examen du Conseil des ministres traite donc en premier lieu des critères d'éligibilité communs et spécifiques à chaque catégorie de membres ayant voix délibérative, et en second lieu des conditions à remplir pour être candidat.

Le second projet de décret concernant le montant de l'indemnité de session, fixe celle-ci à trois cent mille frs CFA.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté les deux projets de décret fixant respectivement, pour le premier, les modalités de sélection des membres ayant voix délibérative au sein du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap et, pour le second, le taux et les conditions d'attribution de l'indemnité de session des membres dudit Conseil.

IV/- Nominations

Au titre des mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé à des nominations concernant le ministère de la Justice et des droits humains, et de la promotion des peuples autochtones. Sont ainsi nommés :

Inspecteur général des Juridictions et des services judiciaires : M. Dieudonné **Yobo**, magistrat hors hiérarchie de 4^e échelon ; **Directeur général de la Promotion des peuples autochtones** : M. Justin **Assomoyi**, administrateur des SAF de 5^e échelon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h30.

Fait à Brazzaville, le 13 décembre 2018

Thierry Lézin Mougalla

**Ministre de la Communication et des médias
Porte-parole du gouvernement.**

ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

La gouvernance internet en Afrique centrale en débat à Brazzaville

Des experts de la sous-région ont entamé, le 13 décembre, à l'initiative de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (Arpce), des travaux de l'édition 2018 du Forum sur la gouvernance internet de l'Afrique centrale sur le thème « Economie numérique et Blockchain, opportunité de développement et d'Innovation en Afrique Centrale ».

Ouvert par le ministre congolais des Postes, télécommunications et de l'économie numérique, le forum se donne mission de faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques autour des politiques multisectorielles, des normes et approches réglementaires qui garantissent un accès équitable et abordable ainsi qu'une bonne gestion des ressources critiques et fondamentales de l'Internet.

Jusqu'au 14 décembre, les participants à ce forum devront examiner la consolidation de la place d'un processus africain coordonné vis-à-vis des enjeux liés à la gouvernance de l'internet en Afrique et soutenir le modèle du dialogue multi-acteurs pour la gouvernance de l'internet.

L'internet n'est plus un luxe pour l'Afrique mais un bien indispensable d'utilité publique qui ne cesse de s'étendre, devenant de plus en plus un marché majeur. Selon les derniers chiffres de l'Internet live stats,

le continent compte désormais près de 281 millions d'internautes pour un taux d'accès moyen d'à peine 23%.

De nombreuses études indiquent, en effet, une augmentation rapide de ce taux. « *Ce qui met en exergue un des enjeux majeurs de la pertinence de l'internet en Afrique, à savoir la vulnérabilité face à la cybercriminalité* », a indiqué le directeur général de l'Arpce, Yves Castanou, pour qui il est évident que les Etats et les gouvernements de la sous-région doivent s'investir non seulement pour améliorer l'accès à internet mais aussi pour garantir une bonne gestion de cette ressource.

Plusieurs représentants des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales, à l'instar de l'Union africaine et l'Internet corporation for assigned names and numbers, prennent part aux assises.

Créé en 2005 à Tunis (Tunisie), lors du Sommet mondial sur la société de l'information, le Forum sur la gouvernance internet est un cadre de réflexion aux problématiques liées à l'internet. Il se veut être un tremplin pouvant faciliter les échanges et passer en revue les questions pertinentes et importantes liées à l'impact de l'internet dans les politiques et stratégies de développement des Etats, résolument engagés sur les sentiers de l'émergence.

Quentin Loubou

AMÉNAGEMENT URBAIN

Des quartiers précaires de Brazzaville et de Pointe-Noire seront lotis en 2019

Les travaux d'aménagement des zones d'habitations concernées par le Projet de développement urbain et de restructuration des quartiers précaires (Durquap) démarrent à partir du premier trimestre 2019. Ils porteront, entre autres, sur le pavage des voiries urbaines et la réhabilitation des infrastructures dans certains quartiers des deux villes.

« *En 2019, l'essentiel des activités sera orienté vers les constructions. Il s'agit notamment des 4 km 500m des voiries dans un premier temps, dans chaque quartier; puis la réhabilitation de certaines infrastructures dont le marché Sukissa, à Ouenzé* », a confié le spécialiste en communication du projet, Dan Horphet Ibiassi, lors d'un entretien avec Les Dépêches de Brazzaville.

Les quartiers Sukissa (Ouenzé), Mokondzi Nguouka (Makélékélé) puis Mboukou (Tié-Tié) et Tchiniambi I (Loandjili), respectivement dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire, bénéficieront notamment de 10 km des voiries pavées et de la réhabilitation de certaines infrastructures.

« *Tout ce qui sera construit résulte du choix de la population car; le projet fonctionne sur une base participative. Nous voyons juste la faisabilité en termes d'impact et de coût en tenant compte de notre portefeuille* », a-t-il indiqué.

Ainsi, pour faire appliquer les orientations du sommet vers la base et les plaintes de cette dernière vers le sommet, les comités locaux de développement, appuyés par les points focaux des

municipalités puis les comités de gestion et de développement communautaire, ont été mis en place.

Placé sous la tutelle du ministère de l'Aménagement du territoire et des Grands travaux, le Durquap est cofinancé par le Congo et la Banque mondiale (BM) à hauteur de cent vingt millions de dollars dont quarante millions apportés par la BM et quatre-vingts millions par le gouvernement congolais.

Lancé en avril 2017, ce projet a subi une restructuration au regard des difficultés financières que connaît le Congo. Il fonctionne actuellement sur fonds exclusifs de la BM. D'une durée de cinq ans, ce projet a pour objectifs d'améliorer l'accès aux infrastructures de base pour la population vivant dans des quartiers précaires de Brazzaville et de Pointe-Noire ; de renforcer des capacités du gouvernement et des municipalités en matière de restructuration urbaine.

Depuis sa mise en œuvre effective, le projet est à l'étape d'études. Il s'agit, entre autres, de l'élaboration de la notice d'impact environnemental et social, document permettant de visualiser à court, moyen et long terme, les effets du projet sur la population ; des études techniques et dossiers d'appels d'offres préalables à tous travaux ; des études concernant la notice d'impact environnemental et social permettant de faire ressortir un plan d'action de réinstallation et un mécanisme de gestion de plaintes.

L'ensemble de ces activités est mené conjointement à Brazzaville et Pointe-Noire.

Lopelle Mboussa Gassia

SANTÉ PUBLIQUE

La Banque postale assure désormais le recouvrement des recettes au CHU

Les deux parties ont conclu, la semaine dernière à Brazzaville, un protocole d'accord attribuant à la banque la mission d'assurer les opérations des recettes au niveau de l'établissement hospitalier.

L'accord a été paraphé, pour le compte de la Banque postale du Congo (BPC), par le ministre des Finances et du budget, Calixte Nganongo, et pour le CHU de Brazzaville par la ministre de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo.

Conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, ce protocole d'accord qui prend effet à compter de sa date de signature s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités de recouvrement au niveau des recettes et permettra de remédier aux dysfonctionnements constatés au sein du CHU en matière de gestion.

Selon les termes de cet accord, le rapprochement du CHU avec la BPC a requis l'avis technique de la direction générale de la comptabilité publique, garante de la réglementation en la matière, afin de clarifier aux parties les principes de séparation des pouvoirs entre l'ordonnateur et le comptable, conformément à la réglementation en vigueur.

A cette fin, le présent protocole d'accord, sans entraver les prérogatives du comptable et celles de l'ordonnateur, prévues dans les textes en vigueur dans le pays, précise les modalités de mise en œuvre de l'assistance de la Banque postale du Congo (BPC) auprès de la recette hospitalière près le Centre hospitalier universitaire (CHU).

Ce protocole d'accord considère comme recettes toutes les sommes encaissées au comptant directement dans les caisses tels les frais d'hos-

pitalisation ; consultations externes ; examens de laboratoire et de radiologie ; actes médicaux et chirurgicaux ; toutes les sommes versées dans le cadre des contrats de bail et diverses prestations y compris toutes sommes encaissées au titre de la dispensation des médicaments, fournitures techniques et autres produits de santé.

Avant la mise en œuvre de cet accord, et pour permettre à la BPC de mener à bien sa mission, le CHU devra faire face à certaines obligations, notamment présenter à cette banque un barème de tarification de tous les actes et de la pharmacie. Cette structure hospitalière devra aussi prendre des dispositions nécessaires à l'information préalable de l'ensemble des usagers du CHU sur la création et le mode de fonctionnement des caisses. De même, l'hôpital devra mettre à la disposition de la banque

un local pour réaliser cette mission.

De son côté, la BPC, investie de tous pouvoirs en vue de l'encaissement des recettes hospitalières du CHU préalablement liquidées par le service des admissions et recettes, devra procéder aux vérifications d'usage avant de réaliser les opérations d'encaissement. Les recettes encaissées sont validées par le receveur hospitalier.

Par ailleurs, la BPC est tenue de recevoir les fonds au titre du règlement des opérations de recette et délivrer quatre avis d'opération destinés respectivement au malade, à la BPC, au receveur et au service prescripteur. Elle a aussi l'obligation d'assurer la traçabilité des opérations d'encaissement (journal des opérations) à la fin de la journée ainsi que la mise à jour instantanée en fin de journée sur le compte du CHU, conformément à la

procédure arrêtée d'accord partie.

La BPC procédera au reversement des recettes encaissées au titre de cet accord tous les jours, en fin de journée, sur le compte du CHU, ouvert dans les livres de cette banque.

Les deux parties, enfin, ont convenu de mettre en place un comité de suivi composé de deux à quatre représentants de chaque partie, pour traiter ou remonter les problèmes et dysfonctionnements de tous genres ; rechercher ou apporter les solutions appropriées et assurer la bonne exécution de cet accord. Cette commission se réunira quatre fois par an, selon les termes de l'accord.

Précisons que la signature de cet accord participe au renforcement et à la réforme de la gouvernance du CHU engagés depuis quelque temps.

Guillaume Ondzé

DÉFENSE NATIONALE

Le Sénat satisfait des nouveaux camps militaires de Tsiélampo

Une délégation de la Commission défense et sécurité de la chambre haute du parlement, conduite par son président, Gabriel Nzambila, a visité le 14 décembre, les nouvelles casernes militaires construites à Tsiélampo, pour constater l'effectivité et la nature des travaux réalisés. La délégation s'est réjouie de la qualité des infrastructures.

La commission défense et sécurité du Sénat, accompagnée de quelques responsables du Haut commandement militaire, et de ceux du ministère des Grands travaux, a visité tour à tour l'ensemble du chantier. Cinq nouvelles casernes militaires y sont construites sur deux sites distincts.

La première caserne inspectée par les sénateurs est celle de N'douo, construite sur les monts du quartier Mouhouni, dans le septième arrondissement Mfilou, non loin du centre de dispatching d'électricité de Tsiélampo. Un impressionnant camp militaire moderne y est construit aux standards internationaux.

Dans ce complexe militaire érigé sur plusieurs hectares et dont les travaux sont achevés depuis trois ans, on trouve toutes les commodités d'une caserne : bureaux modernes, magasins d'armes aux normes requises, réfectoires de qualité ainsi que des ateliers

de maintenance automobile construits selon les normes militaires internationales.

Gabriel Nzambila et sa délégation sont allés, ensuite, visiter la nouvelle caserne du Mont Barnier, située elle un peu plus loin sur l'ancienne voie menant à Mayama. Sur ce site encore plus vaste que le premier, sont érigés trois imposants camps militaires à des endroits séparés mais proches les uns des autres.

A l'image de celui de N'douo, ceux-ci, offrant une vue panoramique sur les quartiers périphériques de Sadelmi, Matari, Nkombo et Massengo, obéissent aussi aux standards internationaux en matière de sécurité. Là aussi, les techniciens chinois ont érigé un régiment militaire archi-moderne, regorgeant de tous les services militaires et capable d'héberger plusieurs troupes.

En dernier ressort, la délégation de la chambre haute du parlement a visité la base-vie. Un autre camp de soldats dans lequel sont construits des bâtiments modernes de quatre étages chacun, près d'une vingtaine. Dans ces locaux, seront logés des soldats et leurs familles. A côté, sont aussi construits d'autres logements militaires devant servir aux officiers supérieurs, subalternes, sous-officiers et leurs familles.

Dans cette base-vie, il est prévu un centre d'éducation préscolaire, une école primaire, un col-



Des bâtiments prévus pour loger les soldats et leurs familles./Adiac

lège et une infirmerie modernes. Dans l'ensemble, les travaux de ces cinq casernes sont achevés et les chantiers ont été confiés officiellement au ministère de la Défense nationale, il y a trois ans. Il ne reste plus qu'à installer les équipements ainsi qu'à construire les voies d'accès.

« Nous sommes venus constater ce qui a été fait dans le cadre du Plan national de dévelop-

pement pour ce qui concerne des casernes militaires. Il y a cinq camps militaires qui sont construits ici, ce sont de beaux bijoux et nous en sommes très satisfaits de ce que nous avons vu. Tout est fin prêt, il ne reste plus qu'à régler quelques petites choses qui manquent et à équiper les bâtiments », s'est réjoui le vénérable Gabriel Nzambila. La délégation de la commission

défense et sécurité a, par ailleurs, déploré l'incivisme de la population qui a pris d'assaut les alentours des casernes, en dépit des leçons tirées de la catastrophe du 4 mars 2012 au quartier Mpila, qui a coûté la vie à plus de deux-cents personnes. De même, elle s'est inquiétée d'une grande érosion qui menace déjà la caserne de N'douo.

Firmin Oyé

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO



LEADER DANS L'IMPRESSION PRESSE OFFSET AU CONGO

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317

imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



PARCELLE A VENDRE

A Ignyé centre (PK 45), quartier Nzibou

Superficie : 400 m² (20 m x 20 m)
A un bon prix (discutable)

Contacts :

06 955 44 06 / 05 571 69 89

RESIDENCE ARCHANGE A POINTE-NOIRE

Location des chambres équipées et climatisées avec un point cuisine

A partir de 10 000 francs Cfa la nuitée au quartier Siafoumou, non loin de la clinique du docteur Mongo

Contact : 06 591 20 65 / 06 820 00 73

E-mail : mesmin.tambika@hispeed.ch

Site web : résidence archange. jimdo.com

**IN MEMORIAM**

14 décembre 2014, 14 décembre 2018, voilà déjà quatre ans que Dieu rappela sa servante, sa diaconesse Mme Nzaba, Née Mabiri Thérèse. Pour ce triste anniversaire, les enfants Nzaba, les familles Mbougou, Boro, Mampouya et Bakala prient tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire. « *Maman est partie mais nous ne l'avons jamais oublié. Maman nous a quitté un soir après tant de souffrances, alors que je revenais de la prière. Ce fut pour elle une délivrance, et pour nous, un véritable chagrin.* » Le temps qui passe ne comble pas cette absence. Elle nous manque tellement... Dieu a donné, Dieu a repris. Que son âme repose en paix.

NÉCROLOGIE

Yannick Makita Ngambou, agent des Dépêches de Brazzaville, les familles Ngambou et Mbuila ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur bébé Ngambou Hevens Vainqueur Makita, survenu le 8 décembre 2018 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n° 139 de la rue Kingoué, La Base à Mfilou.



Mlle Christelle Loutolo, agent Conseimm-SI-Etudes (site Les Dépêches de Brazzaville), les enfants Kiala et Mme Pascaline Kindou, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père et époux, M. Georges Kiala, survenu le 4 décembre 2018 à l'hôpital de base de Makélékélé, des suites d'une longue maladie. La veillée funèbre se tient au n° 4 de la rue Philippe-Mamie, quartier Mansimou, référence arrêt pont du Djoué, sur l'avenue de la Corniche. La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.



Martial Mombongo, agent des Dépêches de Brazzaville, la famille Matongo et les amis de Willy Matongo informent aux parents, amis et connaissances de Brazzaville et de Paris, le décès de Willy Matongo, survenu le jeudi 6 décembre 2018 à l'hôpital militaire Pierre Mombongo à la suite d'une longue maladie.

Le deuil se tient au domicile familial sis au n° 89 de la rue Djoué (croisement rue Djoué-avenue terre jaune). Le programme de la mise en terre vous sera communiqué ultérieurement.



Pemba Kiyindou Fiston, agent des Dépêches de Brazzaville, les familles Olomigna Ngokaba, Ossibi et Ngoleaba ont la profonde douleur d'annoncer la disparition de leur fille Olomigna Nkilli Sandrine, survenue le 9 décembre 2018 à Pointe-Noire. La veillée mortuaire se tient au n° 128, rue Mon pays à Talangai (Petit-chose).



CADASTRE

Le Congo et la Côte d'Ivoire liés par un protocole d'accord

À travers l'accord de coopération, le Comité national de télédétection et d'information géographique (CNTIG) de la Côte d'Ivoire entend accompagner le Congo dans la politique de modernisation de son administration foncière par le biais du Fonds national du cadastre (FNC).

Signé entre le directeur du CNTIG, le Dr Edouard Fonh-Gbei, et le directeur général du FNC, Jean Claude Moundanga, l'accord prévoit, entre autres, le développement et l'acquisition d'outils géo-décisionnels pour la modernisation du cadastre du Congo. Il est également envisagé le développement et l'acquisition d'une expertise géomatique spécifique ainsi que la planification des travaux géodésiques et cartographiques. Ce partenariat devrait aussi favoriser une meilleure gestion du cadastre foncier du Congo et assurer plus de transparence pour éviter les conflits fonciers récurrents en Afrique.

Du côté ivoirien, l'on estime que cet accord marque l'exportation de l'expertise du CNTIG hors des frontières. Ce qui s'inscrit dans la voie du développement et du renforcement de la coopération sud-sud. Pour le directeur général du FNC qui a donné les grandes lignes de ce texte à la presse, ce partenariat permet aux deux parties d'échanger leurs expériences. Concernant la partie congolaise, il sera bénéfique pour les établissements publics sous tutelle du ministère des Affaires foncières et du domaine public et à l'administration cadastrale dans



Jean Claude Moundanga et Edouard Fonh-Gbei après la signature de l'accord DR

l'amélioration des conditions aussi bien d'archivage, de cartographie que de travail à travers l'acquisition des GPS et drones.

« J'invite aussi les structures sous tutelle du ministère des Affaires foncières mais également les administrations qui utilisent la géomatique de vouloir s'approprier ce protocole d'accord qui est national. Nous avons déjà commencé à travailler, nous avons emmené des conventions spécifiques qui nous donnent droit à véritablement un protocole d'accord avec notre partenaire. Ce qui donne accès à notre partenaire de venir au Congo pour s'enquérir de la situation réelle du cadastre et des outils que l'on utilise », a déclaré Jean Claude Moundanga.

En effet, cet accord est signé au moment où le ministre des Affaires foncières et du domaine public, Pierre Mabiala, poursuit la campagne de vulgarisation de la loi 021 du 13 juin 2018 que le président de la Répu-

blique a promulguée récemment. Il faut bien que la mise à jour se fasse et que l'on identifie les terres ou terrains. Le but de l'opération étant d'immatriculer les terres ou les terrains après leur reconnaissance par l'Etat. « On ne peut immatriculer tous les terrains si nous n'avons pas des outils permettant d'avoir une cartographie réelle, de savoir si un tel terrain peut payer l'impôt. On parle du bois, du pétrole mais tout cela est périssable. Le foncier est une niche, il faut donc aller collecter l'impôt foncier, c'est ce que font d'autres pays. Mais, pour y parvenir, il faut moderniser le cadastre. Le FNC est décidé à faire en sorte que l'objectif du gouvernement, notamment la création de l'ingénierie foncière, puisse être de mise », a rappelé Jean Claude Moundanga, appelant les organismes financiers et l'Etat à octroyer souvent des crédits d'investissement au FNC.

Parfait Wilfried Douniama

PROCÈS GBAGBO

La CPI examine les conditions d'une mise en liberté provisoire

La décision de libérer l'ex-président ivoirien, Laurent Gbagbo, et Charles Blé Goudé, ancien leader des Jeunes patriotes, sera rendue ce 14 décembre. La Cour pénale internationale (CPI) a repris, hier, l'examen du dossier ivoirien.

La chambre d'instruction de la CPI veut toutefois évaluer les risques que représenterait une éventuelle remise en liberté provisoire des deux responsables politiques ivoiriens. En effet, Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé sont en détention dans la prison de Scheveningen, depuis 2011 pour l'ancien chef de l'Etat, et mars 2014 pour Charles Blé Goudé. Les deux sont poursuivis pour crimes contre l'humanité concernant les violences posté-



lectorales de 2010-2011 en Côte d'Ivoire.

Pendant l'audience, Éric McDonald, le substitut du procureur, est resté ferme. « Les deux prévenus doivent rester en détention le temps de leur procès », a-t-il martelé. Selon lui, Laurent Gbagbo bénéficie toujours d'un «

réseau de supporters » qui réclame sa libération et qui pourrait « organiser sa fuite ». Quant à Charles Blé Goudé, le procureur a brandi l'information sur l'établissement de fausses pièces d'identité béninoise et malienne pour le décrédibiliser.

Yvette Reine Nzaba

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

Des solutions pour l'ensemble du personnel

La session de la Commission paritaire d'avancement et de la sécurité sociale (CPASS) de l'établissement sanitaire s'est tenue le 7 décembre, à Brazzaville, afin d'examiner et de régulariser la situation socio professionnelle de huit cent six agents, au titre de l'année 2018. La restitution des travaux s'est déroulée le 13 décembre.

Selon la synthèse de la classification des documents présentés au cours de la session, sept cent dix-sept dossiers du personnel contractuel et quatre-vingt-neuf de personnel assimilé ont reçu le quitus de la CPASS-2018. Il s'agit de cent quatre-vingt-dix dossiers des agents des services administratifs et techniques, soit cent soixante-treize contractuels et dix-sept assimilés ; soixante-dix-huit dossiers du personnel médical composé de soixante-deux contractuels et dix-sept assimilés ; quatre cent quatre-vingt-dix-huit dossiers du personnel paramédical (quatre cent trente-cinq contractuels et cinquante-trois assimilés) et quarante-huit du personnel des services généraux (quarante-sept contractuels et un assimilé).

La CPASS-2018 a régularisé la situation administrative de dix-huit agents qui n'ont pu être avancés pour diverses raisons, lit-on dans la note explicative accompagnant les différents dossiers. Il s'est agi des erreurs sur l'attribution des échelons à l'issue du travail effectué le 28 avril 2015 par la commission

relative à la bonification d'échelons accordée à certains agents ayant atteint l'indice plafond dans la convention collective de 1991. On note aussi la non notation de certains par leurs chefs de service. Le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Brazzaville, rappelons-le, est né des cendres de l'ancien Hôpital général. Etablissement universitaire, il compte actuellement deux mille cents agents toutes catégories confondues. Il a pour missions d'assurer des soins de haute qualité à la population, la recherche et la formation ainsi que la promotion biomédicale. Il compte huit cent soixante lits et dispose d'un plateau technique permettant de réaliser des grandes opérations médicochirurgicales. Sommet de la pyramide sanitaire au Congo, il est confronté à d'énormes difficultés techniques, matérielles et financières ne lui permettant plus d'accomplir correctement ses missions cardinales.

Le directeur des ressources humaines, Emery Mbossa, a présidé la cérémonie d'ouverture de cette réunion, informant la presse que le CHU gère, en principe, trois catégories socioprofessionnelle d'agents. « Mais, en ce qui concerne le personnel bi-appartenant, le CHU-B ne gère pas leurs avancements, c'est à l'Université Marien-Ngouabi où tout se fait pour eux. Le CHU-B par contre ne s'occupe que des contractuels et des assimilés », a-t-il expliqué.

Guillaume Ondzé

ŒUVRES D'ART AFRICAIN

Des pays d'Afrique ordonnent leur restitution à la France

Environ 90 % du patrimoine d'Afrique serait aujourd'hui hors du continent.

Depuis l'annonce du chef de l'État français, Emmanuel Macron, de restituer « sans tarder » vingt-six œuvres réclamées par les autorités du Bénin, la boîte de Pandore est ouverte : plusieurs pays du continent emboîtent le pas en ordonnant à la France la restitution de leur patrimoine culturel.

Environ quatre-vingt-dix mille œuvres d'art seraient répertoriées dans les musées français dont soixante-dix mille au musée du quai Branly, spécialisé dans les arts premiers. C'est la première fois qu'une ancienne colonie [Bénin] fait officiellement cette demande à la France, suite aux déclarations de son président de vouloir que « d'ici cinq ans, les conditions soient réunies pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique. »

Depuis, d'autres pays comme la Côte d'Ivoire ou le Sénégal ont également réclamé la restitution de leurs œuvres. Mais la volonté politique ne suffit pas, la loi française empêchant pour l'instant la restitution de ces œuvres d'art. « Les collections muséales françaises qui appartiennent au domaine public sont inaliénables, elles sont insaisissables, imprescriptibles », explique l'avocat Yves-Bernard Debie.

Pour contourner les obstacles juridiques, un rapport remis au chef de l'État propose que soit amendé le code du patrimoine pour permettre le retour de ces œuvres d'art dans leur pays d'origine. Le patron du musée du quai Branly plaide plutôt pour une « communauté mondiale de l'art, du musée, du partage. Emmanuel Macron a ainsi proposé de réunir en 2019 l'ensemble des partenaires africains et européens pour évoquer une politique d'échanges d'œuvres d'art.

Noël Ndong

**LANCEMENT DE LA BANQUE
DIGITALE DE LCB Bank
CE VENDREDI 14 DECEMBRE 2018
LIEU: Radisson Blu à 16h00**



LCB PAY

Disponible sur

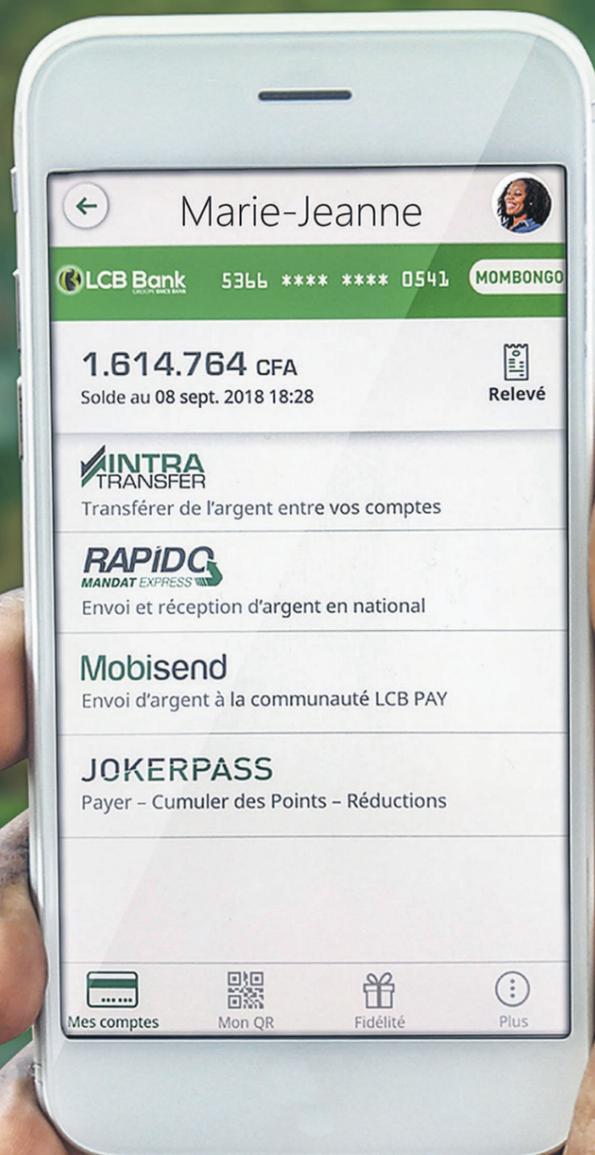


Google Play



l'App Store

**AVEC LCB PAY :
PAYEZ VOS COURSES,
ENVOYEZ ET RECEVEZ DE L'ARGENT,
RECHARGEZ VOTRE COMPTE,
CONSULTEZ VOTRE RELEVÉ ET VOTRE SOLDE.**



PLUS SIMPLE



PLUS RAPIDE



PLUS SÉCURISÉ

Actualité en Centrafrique

La Journée mondiale de l'alimentation reportée

Il n'est plus possible pour le gouvernement centrafricain de tenir la date du 15 décembre, retenue pour les festivités de la Journée mondiale de l'alimentation version 2018 à Bambari. Des informations font état d'un nouveau report et ce serait du 10 au 11 janvier 2019. Ce changement de calendrier est lié à la situation sécuritaire encore fragile dans la Ouaka et les opérations de stabilisation de la localité engagées depuis quelques semaines par les autorités de Bangui.

Célébrée le 16 octobre de chaque année, la Journée mondiale de l'alimentation souligne l'importance d'intensifier les efforts visant à éradiquer la famine dans le monde, alors que les derniers chiffres indiquent que les cas de faim chronique et de malnutrition sont de nouveau en hausse. La FAO et ses partenaires appellent à un effort collectif en vue de créer des opportunités qui permettront à tous de mener une vie saine et productive, d'où le slogan de cette année « Agir pour l'avenir ».

Des critiques sur l'arrestation de Patrice Edouard Ngaissona

Quelques heures après l'arrestation du coordonnateur des antibalaka, le 12 décembre, le président de la Ligue centrafricaine des droits de l'Homme, Joseph Bindoumi, a qualifié ce geste de « politique de deux poids deux mesures ». Pour lui, « quand on cherche les chefs antibalaka, il faut arrêter les Séléka aussi. Comment, en l'espace d'un mois, on arrête deux leaders antibalaka alors que ceux des Séléka ne sont même pas inquiétés ? Cette attitude prête à confusion et relève d'une politique de deux poids deux mesures ».

Joseph Bindoumi craint que ces arrestations à répétition ne créent de nouvelles tensions dans le pays. « Il est possible que ce genre de comportement puisse entraîner le pays dans de nouvelles flambées de violences parce que personne ne peut comprendre que seuls les antibalaka soient transférés à la CPI. Pour nous, si on arrête les antibalaka, il faut bien mettre la main sur des gens comme Al Katim, Abdoulaye Hissène, Ali Darass », a-t-il fait savoir.

Yvette Reine Nzaba

SÉLECTION DE TALENTS

RELEVEZ LE DÉFI ET CONSTRUISONS ENSEMBLE VOTRE CARRIÈRE



DU 15 AU 31 DECEMBRE 2018

CAMPAGNE VITALE : AVIS DE RECHERCHE DE FUTURS TALENTS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE *



Postulez auprès de sgc-recrutement.societegenerale.cg



* Voir conditions sur notre site internet

Société Générale Congo - Société Anonyme au capital de 11 860 000 000 F CFA - sis Avenue Amilcar Cabral Centre Ville NIU : M2011110001643081 RCCM N° CG/BZV/11 - B-2902 - B.P. 598 - Brazzaville - Tél. : (242) 06 504 22 22 / 23.

Learn & apply
Customer Care

Incubateur de start up
Formations & conseils

Licence Master Doctorat

AFRIKAN CAMPUS

Invest in yourself, we will make you love learn and apply

Formations et Certifications pour Managers et Dirigeants - MBA Entrepreneurship - MBA Finance et Stratégie - MBA RH
MBA Commerce International - MBA Intelligence Économique - MBA Santé - MBA formateurs elearning

Tours Jumelles Villarecci, Avenue Amilcar Cabral, face Hôtel Radisson, Brazzaville (CONGO)
+242 226146065 - +242 06 524 98 38 - +242 06 971 08 85 - info@brazzaville-mba.com



www.brazzaville-mba.com

RENTÉE JANVIER 2019 FRAIS D'INSCRIPTIONS OFFERTS !

SANTÉ

L'ONU exhorte les Etats à avoir une meilleure politique de couverture sanitaire

L'invite a été lancée par le secrétaire général, António Guterres, à l'occasion de la célébration, le 12 décembre, de la première journée mondiale de couverture santé universelle.

« Être en bonne santé est un droit fondamental qui est indispensable à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », a indiqué António Guterres, insistant que toute personne dans le monde devrait avoir accès à des services de santé physique et mentale de qualité.

Regrettant cependant le fait que la moitié de la population mondiale n'a pas accès à des services de santé de qualité, le secrétaire général de l'ONU a signifié qu'une centaine de millions de personnes dans le monde sombrent dans la pauvreté chaque année. Ceci, à cause du fait que leurs frais médicaux dépassent de loin leurs moyens, alors que quelque huit cents millions dépensent plus de 10% de leur budget pour payer les

soins de santé.

« Nul ne devrait se retrouver dans une situation aussi désespérée, d'autant plus que cela peut être évité », a-t-il ajouté, en signalant que de nombreux pays dans le monde ont démontré qu'il est possible d'assurer une couverture sanitaire universelle.

Ainsi, pour l'ONU, l'amélioration de la santé constitue un investissement judicieux dans le capital humain qui contribue à promouvoir la croissance économique et à réduire la pauvreté. C'est pourquoi, il est essentiel que les dirigeants et la population se mobilisent pour que chacun reçoive les soins dont il a besoin, a-t-il indiqué.

Faire bénéficier toutes les communautés des services de santé

Soulignant la nécessité pour un Etat d'avoir une politique d'appoint, capable de sauver la vie de la population, le secrétaire général de l'ONU a précisé que la couverture sanitaire universelle veut dire que toutes les personnes et

toutes les communautés bénéficient des services de santé dont elles ont besoin sans se heurter à des difficultés financières. Et, elle ne signifie pas la couverture gratuite pour toutes les interventions possibles, quel qu'en soit le coût. Car, aucun pays ne peut délivrer gratuitement et durablement tous les services.

Par ailleurs, pour l'ONU, la couverture sanitaire universelle ne se limite toutefois pas à assurer un ensemble minimum de services de santé. D'autant plus que selon l'Organisation mondiale de la santé, il s'agit de veiller à étendre progressivement la couverture des services de santé et la protection contre le risque financier, à mesure que les ressources disponibles augmentent.

« Dans le cadre des Objectifs de développement durable, tous les Etats membres des Nations unies doivent décider d'atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici à 2030 », a conclu Antonio Guterres.

Rock Ngassakys

DIPLOMATIE

La Belgique annonce l'ouverture d'une nouvelle ambassade en République du Congo

L'information a été livrée, le 13 décembre, par le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders, selon un communiqué rendu public le même jour.

Le document indique que le ministre Reynders avait fait part de ce souhait au président Denis Sassou N'Gusso, lors de sa visite à Brazzaville à la mi-septembre, dans le cadre d'une mission en Afrique qui l'avait mené également au Bénin, en Afrique du Sud et en Angola. « Cette présence diplomatique, effective avec l'arrivée cette semaine d'un chargé d'affaires en pied, permettra de renforcer le dialogue avec la République du Congo sur les questions bilatérales, régionales et internationales », souligne le communiqué.

L'ambassade, qui sera intégrée au sein des bureaux de la Délégation de l'Union européenne, n'exercera dans un premier temps aucune compétence consulaire. Avec son ouverture, le réseau des postes diplomatiques belges à l'étranger compte désormais cent dix-huit postes, dont quatre-vingt-trois ambassades, huit représentations permanentes, dix-sept consulats généraux, cinq consulats, un bureau belge et quatre bureaux diplomatiques.

Patrick Ndongidi



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 08/2018/MEPSA/UCP-PRAASED « Recrutement du Responsable de la Composante 2 (RC 2) du PRAASED » (Relance)



1. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo et la Banque Mondiale cofinancent le Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Educatif pour un montant total de 70 millions de dollars US. A cet effet, l'Unité de Coordination du PRAASED a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : recrutement du Responsable de la Composante 2 (RC 2) du PRAASED.

2. Mission du Responsable de la Composante 2 (RC 2) du PRAASED.

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le Responsable de la Composante 2 (RC2), a la charge de veiller à une bonne planification, mise en œuvre et supervision de l'ensemble des activités relevant de la composante 2 qui consiste à « Disposer des ressources humaines en nombre et qualité nécessaires ».

3. Tâches et responsabilités (Extraits des termes de référence) :

Le RC2 a pour tâches et responsabilités ce qui suit :

1. promouvoir en lien avec les objectifs de la Composante 2 et du Projet ainsi que le cadre des résultats défini dans le PAD pour la Composante 2, toutes activités concourant à l'amélioration de la gestion des ressources humaines affectées à l'éducation, tant en quantité qu'en qualité et notamment l'objectif général de l'enregistrement biométrique du personnel de l'enseignement, en vue d'une meilleure gestion des ressources humaines (recrutement, avancement, déploiement, formation, rémunération, mobilité, retraite...);
1. contribuer à la mise en place de concertation interministérielle (Ministères en charge des enseignements, Ministère de la fonction publique et Ministère des finances), dédié à la gestion et développement des ressources humaines du secteur de l'éducation;
2. Superviser, en étroite collaboration avec les autres responsables de l'UCP, les structures administratives et techniques impliquées dans la mise en œuvre de la

composante 2, l'assistance technique nationale et/ou internationale et des entreprises qui seront sollicitées pour la mise en œuvre.

3. Profil et qualifications requis

Le candidat doit :

1. Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC+ 4 au moins (maitrise/master...) en science de l'éducation, en planification de l'éducation, en économie de l'éducation, en ingénierie de la formation ou équivalent;
2. Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dont au moins 5 ans en gestion et suivi des plans de formation des enseignants;
3. Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans, dans la conception et la gestion de plans de formation des enseignants;
4. une expérience dans la formation des enseignants et/ou la gestion des ressources humaines en relation avec le système éducatif au plan national ou départemental, serait un atout;
5. Avoir des connaissances en gestion des projets éducatifs et/ou autres projets sociaux;
6. Avoir de bonnes capacités managériales, d'organisation et de communication;
7. Savoir travailler en équipe et dans un environnement multiculturel;
8. Etre pro-actif;
9. Avoir des connaissances et une maîtrise de l'outil et logiciels informatiques (word, excel, powerpoint, base de données...);
10. Avoir une maîtrise du français parlé et écrit.

11. Dossier de candidature

Les candidats intéressés devront fournir un dossier complet composé de :

1. Une lettre de motivation;
2. un curriculum vitae détaillé;
3. des copies des diplômes et tout autre document justifiant la formation (N.B : les originaux du ou des

diplômes seront exigés des candidats inscrits sur la liste restreinte validée qui seront appelés aux tests);

4. des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience dans le domaine.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

5. Processus de recrutement

Le processus comprendra :

1. Une analyse des dossiers;
2. Un test écrit;
3. Un entretien devant un panel.
4. Informations et Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt (AMI)

Les personnes intéressées peuvent obtenir les termes de référence complets, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures, heure locale.

Les dossiers de candidature peuvent être envoyés sous pli fermé ou en version électronique aux adresses physique et électronique du projet ci-dessous mentionnées, au plus tard le 27 décembre 2018 à 16 heures, heure locale avec mention « Avis de recrutement d'un Responsable de la Composante 2 (RC 2) du PRAASED ». Les adresses physique et électronique auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

Unité de Coordination du PRASED

À l'attention de monsieur Calixte KOLYARDO, Coordonnateur du PRAASED

164 Avenue Maréchal LYAUTEY, en face du CHU, à côté de l'UNESCO

E-mail : praaseducp@gmail.com,

Téléphone : 06 701 74 68, Brazzaville-Congo.

Fait à Brazzaville, le 10 décembre 2018

Le Coordonnateur du PRAASED

Calixte KOLYARDO



Po na yo !

Le contrôle total de tes services

À la fin de votre forfait internet :

- Votre crédit n'est pas utilisé pour internet jusqu'à l'achat d'un nouveau forfait avec **MTN Widge** et **MTN Prestige**

everywhere you go

mtncongo.net



VIOLENCES ÉLECTORALES

Stephen Bwansa appelle à l'apaisement et au respect des règles du jeu

Le responsable de la cellule spéciale PPRD/Asie au sein du Front commun pour le Congo (FCC) a réagi après les incidents survenus lors de l'arrivée de Martin Fayulu au Grand Katanga afin de battre campagne dans cette partie du pays.

Le candidat de la coalition d'opposition Lamuka à la présidentielle, Martin Fayulu Madidi, a fait face à des violences policières alors qu'il battait campagne dans le Grand Katanga. Déjà, son avion avait été empêché d'atterrir à Kindu, chef-lieu de la province du Maniema.

Cette situation a suscité des réactions aussi bien dans le camp de l'opposition que celui du FCC, plate-forme électorale du camp présidentiel.

Responsable de la cellule spéciale PPRD/Asie auprès du candidat président de la République, Emmanuel Ramazani Shadary, Stephen Bwansa, qui est également représentant du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) en Chine, a appelé à l'apaisement après avoir appris les incidents de Lubumbashi, à l'arrivée de Martin Fayulu dans la capitale congolaise du cuivre. Il a noté que l'usage du gaz lacrymogène par la police a juste été, pour lui, un moyen efficace de le protéger d'une éventuelle agression. « À mon avis, les services ont fait usage des bombes lacrymogènes comme moyen de protéger les uns et les autres des dégradations diverses. Ce sont des mesures sécuritaires circonstanciées qui sont



Stephen Bwansa, responsable de la cellule spécial PPRD/Chine

appliquées par notre police. En principe, ces mesures s'appliquent à tous les candidats selon la loi. S'il y a eu des morts, laissons la police locale faire son travail », a-t-il laissé entendre, dans un entretien avec la presse. Et de poursuivre : « Toutefois, le rapport des services de sécurité sera envoyé au gouverneur de province afin qu'il le fasse parvenir à qui de droit.

Cela, en vue de voir, au besoin, comment et dans quelle circonstance prévue par la loi électorale, renforcer ce dispositif sécuritaire afin de sécuriser les candidats, ainsi que les personnes et leurs biens ».

Pour Stephen Bwansa, le candidat Martin Fayulu a été sécurisé et accompagné vers le lieu où il devait aller. « La sécurité est une affaire d'État, ainsi que les can-

didats qui cherchent à se faire élire selon la loi et les règles électorales dûment convenues. Par exemple, il y a la date du scrutin qui est fixée au 23 décembre 2018, il y a le mode de scrutin et l'utilisation de la machine à voter; pour imprimer les bulletins de votes à quelque jour des élections », a indiqué Stephen Bwansa. « Il faut être raisonnable et ne pas changer les règles du jeu de ce processus. Nous sommes tous fils de ce pays. Si parmi les candidats président de la République, certains mobilisent la population pour aller demander des bulletins papiers le jour des élections là où la Céni, organe de l'État, prévoit autre chose, il y a manifestement un blocage. C'est une violence contre les intérêts légitimes des Congolais », a-t-il signifié.

Le représentant du PPRD/Chine a rappelé que le peuple tout entier avait convenu d'aller aux élections et il n'est pas question, à ce stade, de distraire la population et la communauté internationale par des cris des secours politiques. « Le peuple est mûr et nous devons lui donner la dignité en lui laissant la possibilité de se choisir un candidat qui va présider le pays. Moi, j'ai choisi le candidat numéro 13, Emmanuel Ramazani Shadary, qui est l'homme capable de répondre aux enjeux actuels de notre pays », a-t-il conclu.

Martin Engimo

La Grande-Bretagne invite ses ressortissants à quitter la RDC avant le 17 décembre

Selon le ministre britannique des Affaires étrangères, Jeremy Hunt, il sera procédé, à cette échéance, au retrait temporaire du personnel non essentiel et des personnes à charge de l'ambassade.

Au fur et à mesure que l'échéance du 23 décembre se rapproche, la psychose gagne de plus en plus les esprits. Les lendemains s'annoncent incertains. Les derniers incidents ayant émaillé la campagne électorale à l'est du pays où l'on a déploré mort d'homme ont amplifié les craintes, tant des nationaux que des étrangers, quant au dénouement heureux du processus électoral. La foi aux élections crédibles et apaisées commence, petit à petit, à quitter l'imaginaire collectif au profit des appréhensions qu'inspire la tension politique de l'heure. Préoccupés par le climat politique délétère qui prévaut en République démocratique du Congo (RDC) à la veille des élections, quelques États étrangers commencent déjà à prendre des précautions visant à mettre à l'abri leurs ressortissants contre d'éventuels troubles. À la suite des États-Unis qui étaient les premiers à exhorter leurs ressortissants à la vigilance tous azimuts en rapport avec la rumeur d'une attaque terroriste contre leur ambassade à Kinshasa, c'est au tour de la Grande-Bretagne d'emboîter le pas. Plutôt qu'un appel à la vigilance, Londres invite ses ressortissants à envisager de quitter la RDC par des moyens commerciaux avant le 17 dé-

cembre. C'est le ministre britannique des Affaires étrangères, Jeremy Hunt, qui, à en croire la radio Top Congo captée à Kinshasa, a lancé cet appel tout en déconseillant ses concitoyens installés dans le pays de voyager dans certaines provinces en cette période de campagne électorale. Ces sujets britanniques ainsi que leurs dépendants devraient, selon lui, éviter de se rendre notamment dans les provinces du centre et de l'est (Nord et Sud-Kivu), exceptées les villes de Goma et Bukavu. « Si vous êtes actuellement en RDC et que votre présence continue n'est pas essentielle, vous devriez envisager de quitter le pays par des moyens commerciaux avant le 17 décembre. Si vous choisissez de rester en RDC, évitez tout rassemblement politique ou manifestation, surveillez de près l'évolution de la situation et préparez-vous au départ », a indiqué le diplomate britannique dans un communiqué.

Jeremy Hunt a précisé que l'ambassade de son pays à Kinshasa procédera au retrait temporaire du personnel non essentiel et des personnes à sa charge à partir du 17 décembre, question de réduire sensiblement sa capacité à fournir une assistance consulaire aux ressortissants britanniques en RDC. Le moment est propice pour agir, a-t-il signifié, car, en cas des troubles graves, « les vols commerciaux peuvent être suspendus, les routes bloquées et les frontières fermées ». Ce qui, à l'en croire, rendrait difficile la sortie du pays.

A.D.

INCENDIE DE L'ENTREPÔT DE LA CÉNI

Corneille Naanga promet de poursuivre le processus électoral

D'après le constat fait par l'institution électorale en attendant les conclusions de l'enquête, le feu a consumé le matériel de dix-neuf communes de la ville capitale sur les vingt-quatre qu'elle compte.

Quelques heures après l'incendie qui s'est déclaré dès l'aube dans l'un des entrepôts centraux de la Céni situé sur l'avenue Forces armées (ex-Haut commandement), dans la commune de la Gombe, le président de l'institution, Corneille Naanga, était face à la presse le 13 décembre. Il s'est agi, pour lui, de dresser un premier état des lieux de la situation en attendant les estimations définitives des dégâts causés qui résulteront de l'enquête initiée à cette fin. Intervenant à neuf jours des scrutins, le président de la Céni a qualifié cette situation d'un coup dur pour le processus électoral et, particulièrement, pour la ville province de Kinshasa.

Car, a-t-il dit, le matériel électoral pour les autres provinces du pays est déjà déployé au niveau des différents territoires et villes à 97%, les 3% restants étant en voie d'arriver.

D'après le constat fait par la Céni, le feu a consumé le matériel de dix-neuf sur vingt-quatre communes de Kinshasa. Soit près de huit mille machines à voter sur les dix mille trois cent soixante-huit disponibles ; 3774 isoïrs sur les 8887 ; 552 kits bureautiques sur les 8887 ; 17901 encres indélébiles ; 800

nouvelles motos ; quinze véhicules et près de neuf mille cinq cents batteries externes. Outre ces pertes, Corneille Naanga a également noté l'incinération du matériel des cycles électoraux de 2006 et 2011 ainsi que le matériel d'enrôlement. Sans minimiser l'ampleur des dégâts, il a indiqué que son institution allait s'employer à poursuivre le processus électoral comme si de rien n'était et ce, conformément à son calendrier.

Concernant la ville de Kinshasa qui est particulièrement touchée par cet incendie étant donné que le plus grand lot du matériel brûlé était en instance d'y être déployé, Corneille Naanga a indiqué que des dispositions utiles ont été prises après une évaluation technico-opérationnelle préliminaire qu'il avait conduite quelques instants après l'incendie afin de garantir la poursuite sans faille du processus électoral.

Intervenant sur les cas de violences qui émaillent le déroulement de la campagne électorale en cours, il a invité les acteurs politiques concernés au respect du code de bonne conduite des partis politiques, spécialement en ses articles 16, 17 et 25 dans lesquels l'engagement à éviter la violence et la destruction sous toutes ses formes est réaffirmé comme un sacro-principe. « Les passions sont naturelles en politique mais, il faut les dompter pour mériter de la nation », a-t-il déclaré.

A.D.

INCENDIE DE L'ENTREPÔT DE LA CÉNI

Près de 10% du matériel électoral destiné à Kinshasa parti en fumée

En attendant les conclusions de l'enquête en cours, le gouvernement privilégie, d'ores et déjà, la piste criminelle.

L'incendie ayant ravagé le principal entrepôt de la Centrale électorale situé sur l'avenue Forces armées (ex-Haut commandement), dans la nuit du 12 au 13 décembre, défraie la chronique politique dans le pays. Le constat fait sur place par les autorités ainsi que par les responsables de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) est alarmant, au regard de l'importance des dégâts. A en croire le ministre d'Etat en charge de l'Intérieur et sécurité, Henri Mova Sakany, c'est près de 10% du matériel électoral destiné à la ville de Kinshasa qui est parti en fumée. D'autres sources font état de plus ou moins sept mille machines à voter, urnes et isoloirs qui seraient calcinés. Le feu a consumé presque tout l'entrepôt, dévastant tout sur son passage. Une situation qui risque d'impacter dangereusement la tenue des scrutins dans la ville de Kinshasa.

L'incendie ayant ravagé le principal entrepôt de la Centrale électorale situé sur l'avenue Forces armées (ex-Haut commandement), dans la nuit du 12 au 13 décembre, défraie la chronique politique dans le pays

Conscients du doute qui tend à s'installer de plus en plus dans le chef des Kinois dont plusieurs ne croient plus en



la tenue des scrutins le 23 décembre, Henri Mova s'est voulu rassurant. « *Ce qui est sûr c'est que les scrutins seront tenus le 23 décembre, cela au moins, on peut rassurer la population, on se battra pour que ça se passe* », a-t-il indiqué, à la suite du rapporteur de la Céni, Jean-Pierre Kalamba, qui a martelé sur la disponibilité des solutions de rechange dont dispose son institution. Il a poursuivi que le gros du matériel destiné aux vingt-cinq provinces n'étant plus à Kinshasa au moment où s'est déclaré l'incendie, le processus électoral va poursuivre son cours normal jusqu'à la tenue effective des élections le 23 décembre.

« Le feu a eu deux points de départ. Ce qui laisse à penser que la simultanéité a été voulue. Donc, on pense à un incendie d'origine criminelle mais on ne sait pas l'affirmer avec certitude en ce moment »

Qu'est-ce qui s'est réellement passé ? En tout cas, pour l'heure, il est difficile de déterminer l'origine de l'incendie. En attendant les conclusions de l'enquête ouverte à ce sujet, le gouvernement privilégie, d'ores et déjà, la piste criminelle. « *Le feu a eu deux points de départ. Ce qui laisse à penser que la simultanéité a été voulue. Donc, on pense à un incendie d'origine criminelle*

Une vue partielle du bâtiment en feu mais on ne sait pas l'affirmer avec certitude en ce moment », a déclaré Henri Mova après inspection du lieu de l'événement. Les prochains jours nous en diront davantage.

Le FCC et Lamuka se rejettent la balle

Qui est derrière ce crime ? La question taraude bien des esprits. Entre l'opposition et le pouvoir, le moment est bien trouvé pour se lancer des pics. Chaque camp voit la main noire de l'autre. « *Vous avez entendu les gens qui ne voulaient l'une ou l'autre donnée du processus électoral, les uns étaient contre la machine à voter, c'est justement ces machines qui ont brûlé* », a lancé Henri Mova comme pour orienter l'enquête dans une certaine direction. Plus direct et tranchant, Néhémie Mwilanya, le coordinateur du Front commun

pour le Congo (FCC) a, dans un communiqué engageant sa plate-forme, accusé le candidat de la coalition Lamuka à la présidentielle d'être derrière cet incendie. Martin Fayulu, du point de vue du FCC, a toujours fait l'apologie de la violence et ses attaques systématiques n'ont pour socle que les appels répétés à la destruction du matériel électoral de manière à empêcher la Céni d'organiser les scrutins prévus le 23 décembre. Dans son communiqué, le FCC condamne la « *politique de violence et de terre brûlée* » du candidat de Lamuka « *dont les premiers dégâts sont aujourd'hui déplorés* ». Ce qui est arrivé à l'entrepôt de la Céni procéderait, d'après le FCC, « *d'un projet bien planifié tendant à entraver le processus électoral en cours et à saper l'investissement politique de tout un peuple* ».

Deux jours plus tôt, Pierre Lumbi Okongo, directeur de campagne de Martin Fayulu, avait accusé le pouvoir de planifier l'arrêt du processus électoral. Pour lui, constatant les adhésions massives des Congolais au programme de Martin Fayulu qui, à la faveur de la campagne électorale, s'est forgé une stature nationale, le pouvoir aux abois se rend compte que même avec la machine à voter, il devient difficile de tripatouiller les résultats des urnes. De ce point de vue, estime ce cadre de Lamuka, le FCC serait en quête d'une voie de sortie qui passerait par le chaos pour justifier le projet de décréter un État d'urgence qui enverrait les élections aux calendes grecques.

Alain Diasso

Moïse Moni Della accuse l'institution elle-même

Le président national du parti Conservateurs pour la nature et démocrates (Conadé) et candidat aux législatives dans la circonscription Lukunga a estimé que l'incendie qui s'est produit dans l'un des dépôts de la Centrale électorale n'est que la « chronique d'une élection reportée ».

Un des entrepôts de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), situé sur l'avenue Haut commandement, à Gombe, a été ravagé par un incendie aux petites heures du 13 décembre. Il est fait état d'une perte considérable d'une partie du matériel électoral destiné à la ville de Kinshasa. Réagissant à la suite de ce sinistre, Moïse Moni Della a estimé qu'il s'agit de « *la matérialisation d'une planification d'un chaos pour se maintenir au pouvoir* », parlant même de la « *chronique d'une élection reportée* ». Le président national de Conadé a



Moïse Moni Della

eu des mots durs face au pouvoir, affirmant que « *le régime décadent de Kabila ne croyait pas à la ténacité et à la capacité de l'opposition à ne pas boycotter les élections et à mener la campagne à l'américaine* ».

L'incendie de cet entrepôt de la Céni est pour Moïse Moni Della une « *farce* » du président de cette institution, Corneille de Nangaa, mieux un plan machiavélique du chef de l'État. Selon lui, Corneille Nangaa ne serait qu'un « *simple porteur de masque* », ajoutant : « *C'est une marionnette, une télécommande que Kabila manipule* ». Il a rappelé que l'opposition avait déjà dénoncé cette possibilité qui serait utilisée par le pouvoir pour avoir un alibi du report des élections prévues au 23 décembre. « *In tempore non suspecto, disent les Latins. Nous avons dénoncé la planification des troubles par le pouvoir pour mettre fin au*

processus électoral. Trop c'est trop, le peuple doit maintenant appliquer l'article 64. In cauda veni num », a-t-il appuyé.

Entre-temps, dans une intervention sur les ondes de la Radio Okapi, le porte-parole de la Centrale électorale, Jean-Pierre Kalamba, a, néanmoins, rassuré sur la poursuite du processus électoral. « *Les dégâts sont énormes mais, Dieu merci, le gros du matériel destiné aux vingt-cinq provinces n'était plus à Kinshasa. Ils sont dans des territoires* », a-t-il affirmé, soulignant que les enquêtes étaient en cours pour déterminer la situation qui prévaut dans ces installations. Dans ce dépôt central, a expliqué Jean-Pierre Kalamba, il y avait un bon nombre de matériel de Kinshasa, à part celui des antennes éloignées comme Maluku. Dans ce bilan provisoire, il a parlé d'une quinzaine de véhicules brûlés.

Lucien Dianzenza

PACTE MONDIAL SUR LES MIGRATIONS

Les Panafricaines honorent leur engagement

Le Réseau des femmes journalistes d'Afrique a fait partie des observateurs au sommet mondial sur le texte adopté le 10 décembre, à Marrakech. Une thématique pour laquelle il s'était engagé à mener des actions positives durant une année.

Le Réseau des femmes journalistes d'Afrique, encore appelé les Panafricaines, vient d'honorer l'un de ses engagements pris lors de la deuxième édition de son forum organisé les 26 et 27 octobre à Casablanca, au Maroc, sur le thème « *La migration africaine, une chance pour le continent, une responsabilité des médias* ». Lors de cette rencontre, en effet, deux cents femmes représentant plus d'une centaine de médias du continent africain prenaient plusieurs engagements. Les Panafricaines invitaient, à cet effet, les médias à un traitement plus juste et équilibré de la migration et de contribuer à donner une image plus juste des migrants auprès d'une opinion publique.

Le pacte mondial sur les migrations sûres, ordonnées et régulières a été approuvé en présence de plusieurs observateurs dont le réseau des Panafricaines composé d'une équipe très dynamique conduite par Fathia Elaoui, rédactrice en chef de la radio marocaine 2M et initiatrice de cette organisation des femmes journalistes avec le



Photo de famille des Panafricaines/Adiac

soutien de son groupe de presse 2M. Dans son mot de circonstance à la conférence internationale, le ministre marocain des Affaires étrangères, Nasser Bourita, a reconnu le dynamisme des Panafricaines qui se sont engagées, à travers leur plume, de déconstruire les stéréotypes qui se fondent sur la migration. À l'issue de cet événement, les représen-

tantes du Réseau, à savoir Fathia Elaoui du Maroc, Adja Houreye Thiam du Sénégal, Christelle Ngaleu du Camroun, Just Ana Moçambique de l'Angola, Phumelele Dlamini de l'Afrique du Sud, Aissata Maïga du Mali, Afolasade du Nigeria et Nevy Christelle Moundele Ngolo du Congo ont initié des rencontres pour faire connaître leur organisation et promouvoir leurs ac-

tions sur les sujets brûlants du continent en général et le plan d'action sur la migration en particulier auprès des institutions du continent et au niveau mondial.

Pour se faire, les Panafricaines ont eu des échanges tour à tour avec les hautes autorités des pays présents à l'événement dont le ministre Abdou Latif Coulibaly, chef de haut niveau du Sénégal, ancien journaliste qui a félicité l'initiative des femmes journalistes d'Afrique dans leur devise : « *Seul, on va vite ensemble, on va plus loin* ».

Une mobilisation inégalable que ces femmes ont menée malgré le nombre réduit à travers des interviews dans des différents médias du monde présents à Marrakech pour la circonstance. Cette détermination des Panafricaines à Marrakech a été couronnée par des promesses. Ainsi, la députée malienne, vice-présidente du parlement de l'Union africaine (UA), et l'ambassadeur sénégalais à l'UA ont promis une tribune à l'UA aux Panafricaines lors du prochain sommet de l'institution. L'ambassadeur du Mali aux Nations unies a également soutenu les Panafricaines.

Soulignons qu'en marge du Pacte sur les migrations signé à Marrakech, d'autres accords en vue de la création du siège de l'Observatoire africain des migrations ont été signés.

Charlem Léa Legnoki

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Ambiance morose dans les différents marchés de Pointe-Noire

A quelques jours des festivités, les vendeurs attendent toujours les acheteurs qui ne se pressent pas encore.



Quelques jouets dans un marché ponténégrin/DR

Les fêtes de fin d'année sont des moments de joie, de partage et du vivre ensemble pour de nombreuses familles. Autrefois à cette période de l'année, la ville océane était très brillante et son surnom enchanteur de « Ponton la belle » prenait tout son sens. Les rues et avenues emblématiques de la ville s'illuminaient et les vitrines de grands magasins se paraient de décorations de Noël et de bonne année. Aujourd'hui malheureusement, rien n'est plus comme avant. À quelques jours seulement des réveillons de Noël et de la Saint-Sylvestre, Pointe-Noire reste encore timide, le sapin de la ville n'est pas encore dressé et dans les marchés, l'ambiance ne rassure pas.

L'affluence des clients étant timide dans les marchés, les vendeurs s'impatientent. Interrogé, Adrien, vendeur au grand marché, atteste que les ventes ne sont pas encore assez satisfaisantes. Selon lui, beaucoup de présumés acheteurs se présentent, débattent du prix, mais promettent de revenir avant de quitter le marché sans rien

acheter.

Cette situation, explique-t-il, serait due au manque de ressources suffisantes pour acheter les jouets alors que les prix sont raisonnables. « Les marchés peinent à remplir du monde, on s'attend à une accélération de la cadence peut-être quelques jours avant les fêtes, si les choses s'amélioraient bien sûr », a-t-il dit tout en gardant espoir.

Contrairement aux années précédentes, où la ville s'imprégnait d'une ambiance festive et magique, grâce à des décorations, sapins, boules de neige arti-

ficielles et autres permettant ainsi aux vendeurs de faire de bonnes affaires, cette année les choses sont moroses, les clients traînent les pieds pour faire leurs emplettes.

Il faut dire que la fête de Noël a toujours été une fête particulière partout dans la ville de Pointe-Noire. Elle a toujours été une occasion pour de nombreuses familles de se rassembler à nouveau pour partager des moments féeriques. Ainsi, au jour de la Saint Sylvestre, aussi appelé réveillon du jour de l'An, qui se fête le soir du 31 décembre, les Ponténégrins ont pour habitude de se retrouver entre amis autour d'un dîner festif, parfois associé à une soirée dansante, tout en se souhaitant une bonne année.

Mais avant de pouvoir profiter de ces moments festifs en famille ou entre amis, la hausse des températures est une invitation pour eux à se rendre à la plage pour profiter d'un instant de détente et de fraîcheur dans l'eau.

Hugues Prosper Mabonzo

INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO

Deux rendez-vous retenus pour la fin de l'année

Un concert de musique sacrée et une soirée dédiée au rap, slam, comédie et lecture sont programmés pour permettre au public de Pointe-Noire de boucler 2018 en beauté.



La chorale Roi

Le concert de musique sacrée qui aura lieu le 15 décembre, à Saint Jean Bosco, avec la chorale Christ Roi qui célèbre ses 50 ans d'existence, est le premier rendez-vous à retenir. Ce concert connaîtra la participation du célèbre groupe ponténégrin Les Bons Bergers.

Le second rendez-vous qui aura lieu le 18 décembre à l'Institut français du Congo (IFC) est la soirée dédiée à la compagnie des musiciens, slameuses, rappeurs et comédiennes de la ville. Au cours de cette soirée, une présentation du réseau des points lecture sera aussi faite. Ce réseau, est un projet initié par l'IFC, il y a deux ans, a pour but de répondre au besoin de lecture des enfants et des jeunes.

Ces points lecture sont présents dans des structures de la place, notamment l'espace culturel Yaro, l'ONG Renatura, le Réseau national pour le développement durable du Congo, la Structure, le Cercle culturel pour enfants et Africa Graffiti. Parlant de ce projet, Fabienne Bidou, directrice de l'IFC, a indiqué : « *Nous continuerons à le développer ensemble. Les membres du réseau vous présenteront à cette occasion leurs activités et nos bibliothèques resteront ouvertes* ».

Ces deux rendez-vous vont ainsi boucler le programme des activités que l'IFC a proposées aux Ponténégrins tout au long de cette année.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

FLÉCHÉS • N°07

VOISIN DE L'INDE DES FEMMES CHEZ	COULE À LONDRES POURRIE	A SA CLÉ	FORGER DRESSER	CUISINE EN MER	IL SE FAIT PRIER OBJECTIFS
→	↓		↓	→	↓
SPÉCIALITÉ AU VIETNAM MÈRE DE NÉRON		UNITÉ DE PRESSION	DANGER POTENTIEL INDICE DE RICHESSE	CEINTURE DE KIMONO PLUTÔT ÉLITISTE	
→		↓	↓		→
MÉGA-LO-POLE AMÉRICAINE CHOU FRISÉ					CACHÉ PLACE DE MARCHÉ
→					↓
→		COUVRE-CHEF ÉCLOSERIE			ILS RAMENT
→		↓	→		↓
PROTÈGE LE MAJEUR MAGIE		COQUILLE DE NOIX	EXPULSERA	LIEU DE DÉTENTION LIBÉRAIRES	
→		↓	↓	→	
→			MONTAGNES D'AFRIQUE SURFACE AGRICOLE		
→			↓		
IL DONNE LES ORDRES	ACTRICE FRANÇAISE AMOUREUSE				LARGEUR DE TISSU VAGUE
→	↓				↓
→		FAIRE DES RAYURES MEMBRE DE LA FAMILLE			
→		↓			
SOUFFLE AU NORD-OUEST	PRENDRE SUR LE FAIT PRÉNOM ARABE			DISCIPLINE GREFFA	
→	→			→	
→	↓				
→			JEUNE PLANT QUELQUES DENIERS		
→			↓		
INFESTÉES FATIGUÉ				SORTIE DE LA MATERNITÉ	PRONOM PERSONNEL
→				→	↓
→		AUGMENTE			NANOMÈTRE
→		→			→
BONNES RELATIONS				RICHE	
→				→	

MOTS MÊLÉS

I	D	N	A	C	H	U	M	E	R	U	S	M	H	A
P	H	E	N	I	X	F	U	O	D	A	M	A	E	A
R	V	C	S	G	R	E	D	I	N	M	M	N	N	I
O	O	N	T	O	D	U	C	S	E	E	A	D	I	F
G	L	G	N	I	T	S	A	C	E	H	N	A	A	A
N	L	D	R	N	L	C	D	D	L	C	I	T	D	T
O	E	B	M	E	E	I	A	U	U	O	V	E	E	A
J	Y	N	O	M	R	E	S	L	O	R	E	R	B	R
H	E	E	O	U	E	S	T	C	B	V	L	Y	N	X
A	R	I	R	B	T	I	R	I	A	A	L	P	D	R
M	X	L	G	L	V	E	E	N	T	G	E	Y	R	I
A	B	O	Y	A	R	D	F	E	I	X	A	L	A	G
M	E	T	R	O	N	O	M	E	L	A	G	O	N	O
E	U	E	S	A	I	N	D	O	U	X	X	N	E	L
E	L	C	Y	C	I	R	T	B	R	A	S	E	R	O

- | | | |
|----------|----------|-----------|
| ALBUMEN | FRONDE | MANIVELLE |
| AMADOU | GALAXIE | METRANOME |
| AXIOME | GAVROCHE | OUEST |
| BEDAINE | GREDIN | PHENIX |
| BOUTEFEU | GROOM | PYLONE |
| BOYARD | HUMERUS | RATAFIA |
| BRASERO | HYBRIDE | RENARD |
| CADASTRE | LACTOSE | RIGOLO |
| CANDI | LAGON | SAINDOUX |
| CASTING | LITCHI | SERMON |
| CULTIVAR | LYNX | TABOULE |
| DULCINEE | MAHJONG | TRICYCLE |
| ESCUDO | MANDATER | VOLLEYER |
| ETOLIEN | | |

• SUDOKU • GRILLE DIFFICILE • N°07 • • SUDOKU • GRILLE FACILE • N°07 •

		5					7	1
	8	7		5	6			
1			9					
7		8	3		4			
	9						2	
			5		1	7		4
					9			3
			2	4		1	6	
2	4					8		

		7			1	9		
	1		3	9			2	
9		5	6			1		4
4				8		7	5	
	3	4		7			1	
	5	9		6				8
8		3			6	4		2
	4			3	9		7	
		6	7			3		

EN PARTANT DES CHIFFRES REMPLISSEZ LA PAGE DE TELLE SORTE QUE CHAQUE COLONNE DE 3 X 3 CONTIENNE UNE SEULE FOIS LES CHIFFRES DE 1 À 9

MOTS CASES • N°07

- 2 LETTRES
AN - AU - ES - GO - HI - HS - PI - UT
- 3 LETTRES
ACE - AME - ENA - EUE - ION - LIE - NUL - PEU - RUT - SUA
- 4 LETTRES
AERE - AISE - APRE - ANES - ATRE - ELAN - ESSE - HORS - MITE - PRIS - RATE - RENE - SHAH - TUER
- 5 LETTRES
ATLAS - COPIE - EXTRA - HATAI - RENTE - TELEX
- 6 LETTRES
ACACIA - APACHE - CEINTS - CITENT - CITRON - EPITRE - ETEINS - ETRIPE - GAUCHE - PESETA - PETEUX - PIRATA

LA SOLUTION DE LA SEMAINE

SOLUTION
Le mot mystère est **cordon bleu**

Mots casés
MOTS CASES N°06

B	O	R	N	E	E	E	P	I
E	U	E	P	U	E	R	I	L
L	E	V	R	E	S	R	A	S
I	D	E	A	L	J	E	U	
E	N	I	E	C	E	L	A	
R	A	D	E	E	T	H	E	R
M	S	A	L	E	E	D		
P	E	T	I	L	R	U	E	
A	R	E	G	E	N	T	U	
P	O	I	L	A	Z	U	R	
O	U	S	A	I	B			
T	I	R	E	I	S	L	A	M
A	R	A	S	E	E	E	C	U

Mots fléchés
MOTS FLÉCHÉS • N° 06

C	P	E	O	E	O						
M	I	S	A	N	T	H	R	O	P	E	S
N	U	M	E	R	O	B	I	D	E		
L	E	P	R	E	N	D	S	I			
A	L	E	V	I	N	T	A	T	E		
A	S	L	I	N	E	A	I	R	E	S	
T	A	U	T	U	R	N	E	T			
R	E	I	N	S	E	R	E	E	A	H	
G	E	L	N	E	F	L	E				
M	I	L	A	G	E	E	R	E	R		
S	O	U	M	I	S	S	I	O	N		
D	O	N	S	B	U	R	U	E	E		
L	A	V	I	S	A	I	S	M			
V	E	R	N	I	E	I	S	S	U	E	
E	U	T	E	R	P	E	E	S	T		

• SUDOKU • GRILLE DIFFICILE • N°06 • • SUDOKU • GRILLE FACILE • N° 06

1	9	6	5	8	7	4	3	2
8	3	4	6	9	2	7	5	1
2	5	7	3	4	1	9	8	6
7	2	5	1	6	9	3	4	8
3	4	8	7	2	5	6	1	9
6	1	9	4	3	8	2	7	5
4	7	1	9	5	6	8	2	3
5	6	2	8	7	3	1	9	4
9	8	3	2	1	4	5	6	7

9	2	8	6	5	3	1	4	7
7	1	3	9	8	4	6	5	2
6	5	4	7	2	1	9	8	3
4	6	7	5	3	9	2	1	8
3	9	5	8	1	2	7	6	4
1	8	2	4	7	6	5	3	9
5	4	6	3	9	7	8	2	1
2	3	9	1	6	8	4	7	5
8	7	1	2	4	5	3	9	6

PARUTION

André Ocko Alpha publie «Lutte contre la corruption en Afrique : enfin, les dirigeants se réveillent !»

Publié aux éditions Jets d'Encre, l'essai de trois cent quatre-vingt-six pages et très bien documenté propose des actions efficaces pour lutter contre la corruption en Afrique.

Dans son ouvrage, André Ocko Alpha parle de la corruption qui est l'un des pires fléaux qui ravagent le continent africain. Profondément implantée dans la société, elle gangrène toutes les sphères et empêche les pays de construire des institutions fortes et crédibles.

Depuis quelques années, des voix s'élèvent pour la dénoncer mais, cela ne suffit pas. Il est grand temps de mettre en place des stratégies de lutte afin de combattre ce phénomène et, peut-être, parvenir à réduire sensiblement son impact.

André Ocko Alpha sensibilise tous les acteurs de la société au problème actuel de la corruption et propose



des solutions efficaces pour la contrer. Cet essai est vendu à 25 euros, soit environ 16 250 FCFA.

Qui est André Ocko Alpha ?

Diplômé de l'École nationale d'administration de Paris et titulaire d'un DSGS-MBA au Centre africain d'études supérieures en gestion de Dakar, André Ocko Alpha, né le 15 mai 1958 au Congo-Brazzaville, est détenteur d'un certificat en « Gouvernance et lutte contre la corruption

» décerné par l'Institut international d'administration publique de Paris. Il est le premier cadre africain à avoir effectué, en 2004, des stages dans les organes français anti-corruption. Ayant exercé les fonctions de conseiller dans certains ministères, il a été un des acteurs de la mise en place du dispositif congolais anti-corruption en 2002-2003 avant d'occuper les fonctions d'assistant à la gouvernance puis de chef du département communication et éducation de l'ex-Commission congolaise de lutte contre la corruption.

André Ocko Alpha est également auteur de «Gestion axée sur les résultats» qui est un outil par excellence de la nouvelle gestion publique depuis les années 1990. La gestion axée sur les résultats est fondée sur les principes d'obligation de résultat et de reddition des comptes.

Bruno Okokana

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE DIRECT LIGUE 1

AS Otoho enregistre sa deuxième victoire

En match avancé de la deuxième journée disputé le 12 décembre à Owando, l'équipe locale, qui prépare son match aller des seizièmes de finale de la Ligue africaine des champions, n'a pas fait de détails face à la Jeunesse sportive de Talangai (JST) de Brazzaville.

Le champion du Congo 2018 l'a emporté 4-0 grâce à un doublé de Matheus Botamba et une réalisation de Guy Mbenza et Moussa. L'AS Otoho prend provisoirement seule la tête du championnat avec six points, devant les Diables noirs qui n'ont pas pu faire mieux qu'un match nul d'un but partout face au FC Kondzo. Les Diablotins et le FC Kondzo comptent chacun quatre points, soit deux de moins que l'AS Otoho. Tongo Football club s'est relancé après sa défaite face aux jaunes et noirs, en battant V Club Mokanda 1-0. Cette deuxième journée se poursuivra le dimanche. Au stade Alphonse-Massamba, l'Interclub affrontera Patronage Sainte-Anne en première heure puis en seconde explication, l'Etoile du Congo en découdra avec le Club athlétique renaissance aiglons. À Pointe-Noire, Nico-Nicoyé accueillera l'AC Léopards avant La Mancha-AS Cheminots.

Les premières sanctions de la première journée

L'équipe de l'Etoile du Congo a écopé d'une

amende de deux cent mille F CFA. Le rapport des officiels précise qu'elle est arrivée au stade quatorze minutes après l'heure prévue du match et a présenté les équipements non proposés à la réunion technique. Narcisse Koumou Obambi est suspendu pour un mois. La JST n'a non plus été épargnée. Elle doit payer une amende de cinq cent mille F CFA parce que Ezechiero a agressé verbalement les officiels et les membres du comité exécutif tout au long du match. De ce fait, il est suspendu pour quatre ans avec interdiction d'assister aux rencontres organisées par la Fédération congolaise de football et la Ligue nationale de football (Linafoot).

Par ailleurs, l'AC Léopards a écopé de la plus grosse amende de la première journée. Selon le rapport des officiels, cette équipe est arrivée au stade à 14h30. Un de ses sympathisants, M. Pino, a agressé verbalement les membres de la Linafoot et les dirigeants à la loge officielle du stade avant de préciser que les supporters de l'AC Léopards ont endommagé le portillon du stade. En conséquence, une amende de huit cent cinquante mille FCFA est infligée à l'équipe. « Les dégâts causés par les sympathisants et supporters de l'AC Léopards doivent être réparés avant le prochain match », précise l'avis 001.

James Golden Eloué

BRIN D'HISTOIRE

Ces oubliés et ces méconnus de l'histoire congolaise : la détresse des musiciens congolais

Brazzaville, ville de musique, n'est pas usurpée. En effet, pendant des décennies, la musique congolaise a tenu le haut du pavé sur le continent et ailleurs, influençant des artistes comme T. Mensah du Ghana et d'autres encore.

Depuis quelques années, la musique congolaise a baissé pavillon en raison d'un contexte délétère marqué par de fréquentes convulsions politiques qui ont culminé en 1997, avec la guerre dite du 5 juin 1997. En fait, au sortir de la Conférence nationale souveraine et des premières élections démocratiques, le pays connut une vague d'instabilité institutionnelle qui atteignit son paroxysme avec la balkanisation de Bacongo et de sa périphérie. La peur s'installa dans le pays entraînant, entre autres, la raréfaction de l'activité musicale.

La musique congolaise entra dans une longue période de somnolence dont elle peine à sortir. N'eût été l'Institut français du Congo, elle n'existerait même plus. L'ancien Centre culturel français aussi bien à Brazzaville qu'à Pointe-Noire contribue au maintien de la vie culturelle et, singulièrement, de la musique. Les bars ont changé de vocation. Ils hébergent désormais les églises de réveil qui pullulent au Congo où les âmes désespérées espèrent retrouver un peu de confort et l'espoir d'une vie meilleure.

Le XXI^e siècle est marqué par la mort de plusieurs artistes de renom : Essous, Nino, Souza Vangu, Célestin Kouka, Gerry Gérard Biyela, Nelly Okemba, Bienvenu Roland Faignond, Rapha Boundzeki, Braz Antonio, Roger Mpikou, Lambert Kabako, etc. D'autres continuent laborieusement leur chemin et l'activité musicale quasi en

berne ne nourrit plus son homme. Au plan institutionnel, un ministère de la Culture amorphe ne fait rien pour soulager certains grands noms de la musique congolaise réduits à la mendicité pour ne pas mourir. Le ménestrel se fait malgré lui parasite. Bohème débraillé, il suscite socialement la pitié. Dans le petit univers archétypal des musiciens, l'heure est à la grogne. Les redevances perçues par le BCDA (Bureau congolais du droit d'auteur), qui ont considérablement cru, ne remplissent pas paradoxalement leur office. Quand il arrive que ses dirigeants en redistribuent occasionnellement, ce sont des miettes que reçoivent les artistes. Personnellement, je n'ai jamais perçu, depuis dix ans, ma part des droits mécaniques régulièrement acquittés au BCDA. Il faut dire que la gestion de cette structure est cavalière. Un audit doit être effectué pour clarifier la situation. Seuls quelques rares artistes comme Roga Roga et Franklin Boukaka, il y a quelques temps, percevaient des sommes conséquentes reversées au BCDA par la Sacem.

La Sacem, jusqu'à la création du BCDA, gérait avec professionnalisme les droits d'auteurs au Congo. Rappelons pour mémoire que la Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) s'installe au Congo en 1962. M. Lesquoy, patron de la société Materco (Matériel de construction), en est le représentant. Un de ses agents, Materco Baniakina, ancien footballeur de l'As Bantou, est le premier clerc congolais de cette institution. Essous Jean-Serge en est le premier sociétaire.

En 1966, l'orchestre Negro Band est bloqué à Abidjan. Le promoteur, un sujet béninois, a pris la clé des champs avec les recettes de la tournée

qu'effectuait cet orchestre en Afrique de l'ouest. C'est grâce aux droits d'auteur de Max Massengo et de Démon Kazanaud que l'orchestre put rentrer au Congo. Entre-temps, José Missamou, Morin, Julios et Raph Loumbé en profitèrent pour disparaître dans la nature. Ils s'installèrent en Côte d'Ivoire où ils montèrent l'orchestre « Les Zoulous » qui connut un vrai succès dans ce pays.

Il est donc nécessaire que les musiciens, à défaut d'une organisation syndicale digne de ce nom, se retrouvent au sein d'une plate-forme pour exiger une refonte des textes organisant le BCDA pour le mettre enfin au service des bénéficiaires et des ayants droit. Quelques artistes peuvent en prendre l'initiative : Edo Ganga, Passi Mermans, Michel Boyibanda, Rikky Siméon, Clotaire Douley, Auguste Fall, Freddy Kebano, Zao, Mangouani Simon, Roga Roga, Pape God, Kevin Mbouandé, Zara, Alain Bengolo, etc. Il s'agira pour ces artistes d'exiger du ministère la refonte des textes organisant le BCDA et l'instauration d'une meilleure gouvernance des droits, notamment par la mise en place d'un fonds de soutien à la création et une mutuelle des artistes musiciens et des éditeurs.

La musique congolaise s'est fortement dépréciée depuis quelques années. Au-delà d'un manque évident de talent des néo-musiciens, les conditions d'exercice de la profession se sont sérieusement détériorées, les grands raouts relèvent désormais du passé, le tout aggravé par une absence de politique culturelle volontariste des stakhanovistes de la calembredaine. « On prétend porter l'honneur si haut quand certaines manœuvres sont si basses ! ». Les véritables héros ne sont pas toujours ceux que l'on croit.

Mfumu